

du document semblaient avoir renoncé à cette idée, du moins dans la forme sous laquelle elle a été présentée dans le document de travail. Les membres du Comité conviennent sans réserve qu'il serait inacceptable de faire du CCS un organisme de gestion comme proposé.

Les critiques formulées à son sujet portaient sur sa taille et sa lourde organisation. En effet, selon la proposition, il devait être composé des sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la Santé et de représentants d'une longue liste d'organisations, d'associations et d'entreprises. Même son conseil d'administration devait être formé de quelque 25 à 30 membres et comprendre cinq sous-comités chargés d'étudier chacun un domaine particulier. Les membres du conseil d'administration auraient été appelés à "représenter les perspectives de leurs secteurs de compétence respectifs au sein du Conseil", à examiner et à déterminer de concert les différents aspects de la mise en oeuvre de la stratégie et à faciliter sa mise en application dans leurs secteurs de compétence respectifs.

En raison du nombre de membres dont se serait composé le Conseil et de la diversité des organismes qui y auraient été représentés, ni les membres du Comité, ni plusieurs témoins, ne se sont dits convaincus qu'il aurait été un organisme d'exécution capable de prendre des décisions et d'élaborer des stratégies pour les appliquer. Sa nature "représentative" laissait présager certains conflits d'intérêts. En effet, on semblait vouloir demander aux membres de défendre les intérêts et les points de vue très différents des organismes dont ils seraient les délégués, puis de prendre du recul et de se prononcer en toute objectivité sur l'orientation générale de la stratégie pour ensuite faire approuver les décisions prises par leur organisme. C'eut peut-être été trop exiger d'eux.

Il est assurément très difficile de concevoir un organisme capable de s'acquitter efficacement de son rôle de gestionnaire. En effet, l'organisme serait tenu, d'une part, de surveiller et de défendre la stratégie et, d'autre part, de ne rien ignorer des préoccupations et des intérêts de tous les partenaires. Il faudrait lui conférer un mandat très général, mais il ne saurait être dissocié entièrement de certains grands